Octobre 2005 - n°7

La Lettre du sage Drac Romanche

www.sage-drac-romanche.com

p.2 **Le SIGREDA est né... le Contrat de rivière est lancé**

p.3 **Nouveaux visages à la CLE**

p.4 **Conférence de citoyens, 1ère nationale en Drac et Romanche**

p.6 **Mise en place du Groupe Eau et aménagement du territoire**

p.7 **Le projet Gavet,** interview de M. Battistella

p.8 **Brèves et A noter**

Quelle eau voulons-nous pour 2020 ?

CONFÉRENCE DE CITOYENS

première nationale sur la gestion de l'eau

15 ET 16 OCTOBRE 2005

Le courage de prendre l'avis des habitants

La CLE fonctionne depuis 3 ans et s'est fixé pour premier objectif l'élaboration du SAGE du Drac et de la Romanche, document qui produira des règles pour l'usage de l'eau sur le territoire. Il sera achevé fin 2006 ou début 2007. Alors que la rédaction des préconisations du SAGE démarre, la CLE a décidé de prendre l'avis des habitants.

Quelles sont les priorités des habitants de Drac et Romanche pour la gestion de leur eau, de notre patrimoine commun ?

La question n'est pas simple. Un sondage n'aurait rien pu nous apporter de sérieux et d'utile. C'est pourquoi la CLE - et j'en suis fier - a fait le choix responsable d'organiser une Conférence de citoyens, une démarche de concertation, très codifiée, jamais utilisée en France pour une réflexion touchant à l'aménagement d'un territoire.

La CLE, épaulée par ses partenaires - le Conseil général, la Métro et la Ville de Grenoble, la Régie des eaux de Grenoble et le SIERG, la Région, l'Agence de l'eau et le Dauphiné Libéré - a profité de la campagne de communication sur la gestion de l'eau rendue nécessaire à la fois par la transposition en droit français de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) pour la révision du SDAGE Rhône Méditerranée et par l'importance que prend la gestion de l'eau dans notre région de montagne.

La CLE a fait le pari de faire confiance au bon sens des habitants.

Nous en attendons une aide pour la fin de l'élaboration du SAGE. Et une sensibilisation accrue de la population - par le retentissement médiatique de l'événement - à la question délicate de la gestion de l'eau.

... sans s'arrêter de travailler

Pendant la concertation, la vie de la CLE ne s'arrête pas. Le Schéma de gestion et de restauration des lacs naturels de Laffrey et Petichet est lancé, le Contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval est sur orbite, la Mission de définition de la destination à 20 ans de la ressource en eau potable en Drac et Romanche et, pour partie, dans la région urbaine de Grenoble démarre et le Schéma de remise en eau du Drac aval devrait repartir d'ici quelques semaines...

Charles GALVIN,
Président de la Commission locale de l'eau du Sage du Drac et de la Romanche, Conseiller général de l'Isère

Le SIGREDA est né ... le Contrat de rivière est lancé !

Luc Puissat, Président du SIGREDA et **Emilie Roger**, chargée de mission

Gresse, Lavanchon et Drac aval : premiers agréments pour le Contrat de rivière

La candidature des collectivités pour un Contrat de rivière a reçu les agréments du Comité de bassin en juin et de la région Rhône-Alpes en juillet 2005. Avec 254 km^2 pour 37 000 habitants, le territoire du contrat de rivière représente 1/10^e de celui du SAGE. Il en reflète la diversité, puisqu'il rassemble 18 communes du piémont du Vercors, du sud grenoblois et de l'agglomération grenobloise. Préalablement à la mise en place du SIGREDA, la CLE et Le SIVIG (Syndicat Intercommunal chargé de l'eau potable pour Vif, Le Gua et Miribel-Lanchâtre) ont défendu la candidature du contrat de rivière et ses trois objectifs majeurs : l'amélioration de la qualité des eaux, la prévention des inondations et la restauration des milieux.

Une traduction de la volonté des élus et de la mission d'accompagnement de la CLE

L'intention est née chez les élus dans le cadre des groupes de travail géographiques du SAGE. Dès juin 2004, la CLE a pilotée une étude d'opportunité qui a permis de recueillir les attentes des acteurs locaux et de réaliser un état des lieux complet. Cette étude a permis de définir le périmètre pertinent (les communes de la Gresse, du Lavanchon et du Drac aval), l'outil adéquat (un contrat de rivière) ainsi que le type de structure le mieux adapté pour porter la démarche (un syndicat intercommunal). Parallèlement, le secrétariat de la CLE a initié le dialogue avec les structures susceptibles d'apporter un soutien technique et financier : l'Agence de l'eau, la Région Rhône-Alpes, les services de l'Etat et le Comité de Bassin.

Les 4 volets du contrat de rivière

• *La lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité des eaux pour la protection et la pérennisation de la ressource en eau potable.*

Ce volet vise la protection des ressources souterraines karstiques et de la nappe du Drac, qui alimente en eau potable les 200 000 habitants de la région grenobloise. Il concerne prioritairement l'amont du territoire et passe par la connaissance et la maîtrise des pollutions d'origine domestique, industrielle, agricole ou liées à des ruissellements d'eaux pluviales. Il prévoit aussi une meilleure gestion des captages existants et la recherche de ressources complémentaires. Un suivi de la qualité des eaux permettra d'évaluer l'efficacité du contrat de rivière. Il s'agit aussi de mettre l'accent sur le volet assainissement collectif et non collectif.

• *La restauration et la préservation des milieux naturels aquatiques et rivulaires*

En cohérence avec l'objectif de « bon état écologique » des cours d'eau d'ici 2015 fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, ce volet comprend la restauration des milieux dégradés, un inventaire des zones humides et le développement équilibré des loisirs et du tourisme liés au patrimoine aquatique. L'action la plus significative sera la remise en eau du Drac aval, portion court-circuitée pour les besoins hydroélectriques, qui constitue un enjeu central de l'élaboration du SAGE.

• *La prévention des inondations et la réduction du risque de crues*

La sécurisation concerne principalement les habitations en aval de la Gresse (St-Martin-de-la-Cluze, Le Gua, Vif, Varces) et sur le Lavanchon. Elle implique une étude de réduction des risques et de la vulnérabilité et l'évaluation des travaux de réhabilitation et d'entretien des digues. Il s'agira également d'apprécier les améliorations à apporter aux cours d'eau et de restaurer éventuellement un fonctionnement optimal.

• *La coordination, l'animation, le suivi et le bilan du contrat de rivière*

Ce volet sera assuré par Emilie Roger. Sa mission recouvre l'assistance technique et administrative aux communes, le suivi des études et la réalisation de certaines d'entre elles.

Sigreda
Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac aval

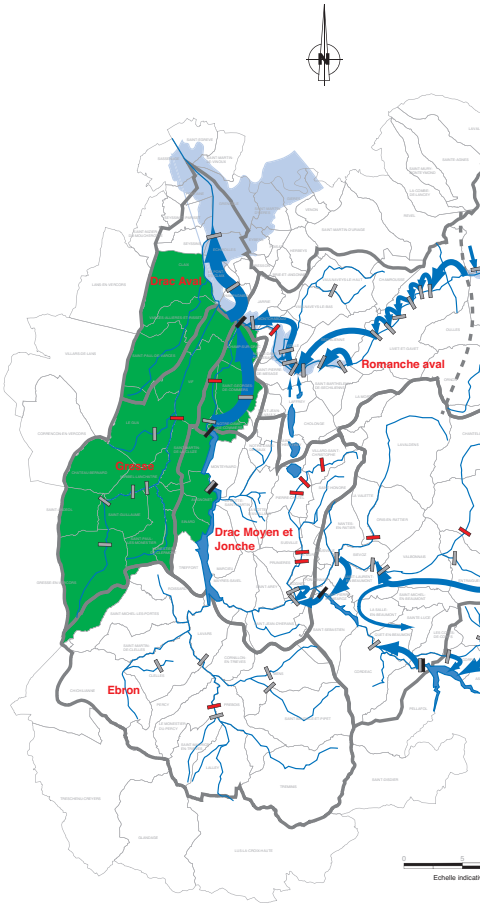

« Le projet Gavet : un levier pour le renouveau de la vallée de la Romanche »

Le projet Gavet conduit par l'unité de Production Alpes d'EDF consiste à remplacer les 6 centrales de la Romanche, dont certaines datent de la fin du XIXe siècle, par un seul équipement.
Actuellement en phase d'instruction, son calendrier est proche de celui du SAGE puisque le démarrage des travaux est prévu en 2008 pour une mise en service en 2013.
Ce projet va dans le sens des réflexions menées actuellement dans le cadre du SAGE pour une meilleure conciliation de l'usage hydroélectricité avec les autres usages et les milieux naturels.

Marc Battistella, chargé de projet pour EDF-Unité de Production Alpes, nous commente cet aménagement

Pouvez-nous présenter le projet ?
La production de la nouvelle centrale souterraine, dont l'impact visuel et environnemental sera réduit au minimum, atteindra 540 millions de kwh/an, soit la consommation électrique de 78 000 habitants et 60 millions de kwh/an additionnels par rapport à l'existant. Le projet représente un investissement de 160 millions d'Đ pour EDF (un ordre de grandeur comparable à celui du projet Minatec) et s'inscrit dans la politique de développement durable de notre entreprise.

Quelle est l'origine du projet ?
Entre la plaine de Bourg d'Oisans et Vizille, la Romanche emprunte un défilé utilisé depuis plus d'un siècle pour la production d'hydroélectricité. 6 installations sont encore en exploitation : Livet, Les Vernes, Les Roberts, Rioupéroux, Les Clavaux et Pierre-Ebeysse.
EDF a étudié plusieurs hypothèses d'aménagement, parmi lesquelles la réhabilitation de ces anciennes installations ou leur remplacement par une seule centrale. Le scénario retenu permet d'améliorer la sûreté de l'exploitation et la qualité de l'environnement de la vallée. La nouvelle centrale sera en effet souterraine et certains ouvrages inesthétiques disparaîtront, notamment les conduites, canaux, et lignes à haute tension.

Quel est son but ?
Le projet répond à trois objectifs :
Il permet le renouvellement du parc d'aménagement hydraulique.
Il contribue à l'atteinte du seuil de 21% % de l'électricité d'origine renouvelable d'ici 2010, objectif que s'est fixé la France.
Il contribue à la diminution des gaz à effet de serre : 220000 tonnes de CO2 seront économisées pour la même production par rapport à des centrales brûlant du gaz.
En outre, la nouvelle centrale répondra mieux aux besoins en période de pointe car elle bénéficiera des lâchers d'eau des deux centrales amont de Grand'Maison et de Saint Guillerme.

Quel sera l'impact du projet sur la rivière ?
Les études d'impact, réalisées en tenant compte du SDAGE, mettent en évidence la nécessité de protection de l'aquifère de la Romanche exploité par le SIERG, la pratique de sports d'eau vive et la pollution importante du secteur. En passant de 1/40 à 1/10 du module, le débit autorisera le retour à un cours d'eau vif et courant dont les impacts seront positifs sur les capacités d'absorption du milieu et sur la vie piscicole, dont celle de la truite Fario. Offrant davantage de sûreté, le nouvel ouvrage prévoit une meilleure accessibilité pour la pêche et les activités de nature, ainsi que pour la pratique du canoë-kayak dans la zone aval proche de la centrale.
Par ailleurs, le lit majeur sera rendu à un état plus naturel par la destruction d'ouvrages en rivière ou en bordure.
Concernant l'aquifère de la Romanche, la situation sera sensiblement la même que celle d'aujourd'hui, puisque la centrale fonctionnera au fil de l'eau, sans éclusée. Mais une grande vigilance sera observée lors de la conduite du chantier.
Dans l'économie globale du projet, ce sont près de 3,5 millions d'euros qui seront consacrés à des mesures de protection de l'environnement (eaux, paysage, écosystème).

Quelles seront les opportunités de développement pour la vallée ?
Au-delà de l'impact économique du chantier, évalué à 200 emplois durant 5 ans, la vallée de la Romanche bénéficiera d'opérations d'aménagement et de revalorisation des sites qu'EDF mènera en concertation avec les élus. Des réunions avec les maires de toute la vallée, avec les acteurs de l'eau et de l'aménagement (CDRA, ...) sont déjà envisagées. Les chantiers liés aux Ruines de Séchilienne et au projet d'assainissement du SACO seront également des lieux de concertation et de coordination des actions.

La centrale des Vernes, classée monument historique, et la façade de celle de Livet, pourront devenir la base d'un pôle de tourisme industriel qui bénéficiera de la présence du Musée EDF Hydrélec à Vaujany, autour duquel se construit actuellement un projet d'avenir avec les collectivités territoriales.
Par la suite, l'exploitation de la centrale dynamisera le développement local par l'apport d'impôts et taxes et de nouvelles activités de tourisme et de loisirs.

La centrale de Gavet comprendra une prise d'eau à l'amont de Livet, une galerie en rive droite de la Romanche, une centrale souterraine à l'aval immédiat du bourg de Gavet. L'eau sera restituée à l'amont du barrage de l'aménagement de Péage-de-Vizille.

La CLE crée un groupe de travail Eau et aménagement du territoire

Catherine Brette

Yolande Adobati

Ce groupe de travail recensera les projets d'aménagement ayant un impact direct ou indirect sur les rivières, les lacs, les nappes ou les captages. Son action se situera très en amont de manière à anticiper les contraintes pour en minorer le coût pour la collectivité et prévenir les conflits.

Co-présidée par Catherine Brette, conseillère générale et élue de Seyssins (commune urbaine) et par Yolande Adobati, maire de Notre-Dame-de-Mésage (commune rurale), la première réunion du groupe s'est tenue le 14 juin 2005 au Conseil général de l'Isère.

Annoncée par Charles Galvin lors de la dernière réunion de la CLE, la création du groupe de travail Eau et aménagement du territoire permettra de formaliser le rôle de la CLE face aux projets d'aménagement ayant un impact sur l'eau et de lui donner un cadre mieux adapté.

La CLE est de plus en plus souvent sollicitée pour un avis à propos des projets ayant un impact sur l'eau

La CLE a notamment reçu des demandes concernant le projet de doublement de la conduite AEP du Grésivaudan, le projet d'aménagement routier, urbain et hydraulique sur le bassin versant des Rivaux (Voie 21, Pré Nouvel, Seyssins), l'augmentation de capacité d'une micro-centrale, la création d'une retenue collinaire, un projet de golf à l'Alpe d'Huez....

La coordination des acteurs

Par ailleurs l'habitude de démarrer les séances de la CLE par un tour de table des projets en cours et de faire intervenir des porteurs de projets devant l'assemblée, n'est pas complètement satisfaisante. Les ordres du jour de la CLE sont en effet trop chargés pour des exposés détaillés ; d'autre part, les dossiers sont souvent évoqués en CLE en bout de processus et à un stade parfois déjà conflictuel.

La création d'un groupe de travail spécifique permettra à la CLE d'accorder à ces projets toute l'attention qu'ils méritent, mais aussi de les recenser et d'apporter le plus en amont possible une contribution - à définir- à leur avancement, la prévention étant toujours payante pour les questions ayant trait à l'eau.

Pour le SAGE aussi

Le groupe de travail permettra également de définir les préconisations générales qui s'appliqueront aux projets d'aménagement du territoire (PLU, SCOT, ...) afin d'assurer la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Le SAGE constituera ainsi le document de référence desaménageurs du territoire en ce qui concerne l'eau.

Définir les règles du jeu, le 20 octobre

La première réunion, le 14 juin 2005, a consisté – en présence du Président de la CLE, Charles Galvin – à valider l'intérêt de ce groupe de travail avec l'ensemble des acteurs présents (services de l'Etat, Agence de l'eau, Région, collectivités, grands acteurs de l'eau potable, industriels, EDF, acteurs de la planification urbaine...). La prochaine réunion, qui se tiendra le 20 octobre, sera consacrée au fonctionnement du groupe et à ses « règles du jeu » : la fréquence des réunions, l'importance des projets examinés, le mode de diffusion de l'information, la nature des recommandations émises par la CLE.

Territoires contrastés, communes urbaines, rurales et de montagne, activités touristiques et de loisirs liées à l'eau, industries utilisatrices d'eau, ouvrages hydroélectriques, zones agricoles, sites naturels remarquables, fortes disparités au regard de la sécurisation de l'alimentation en eau potable : les 119 communes du SAGE présentent une palette très large de problématiques d'aménagement du territoire.

Une structure porteuse créée en mai 2005 : le SIGREDA

Le SIGREDA, Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac Aval, regroupe 11 communes.

Luc Puissat, Président du SIVIG et maire de Miribel-Lanchâtre, préside le SIGREDA. Il est entouré de 4 Vice-Présidents : Bernard Riondet (Vif), Claude Faubert (Varces) Virginie Snyman (CC de Monestier-de-Clermont), Norbert Grimoud (CC du Sud Grenoblois), et de 2 délégués : Gilles Arnoux (Gresse en Vercors), Christophe Mayoussier (Le Gua).

Le SIGREDA s'est également doté d'un consultatif qui rassemble notamment la Régie des Eaux de Grenoble – contributeur important au fonctionnement du Syndicat –, la Métro, EDF, Avignonet, Saint-Andéol, Saint-Paul-les-Monestier, Notre-Dame-de-Commiers, le Parc Naturel Régional du Vercors

Le SIGREDA, pour le Contrat de rivière, a passé une convention avec le Syndicat du Lavanchon (Varces, Saint-Paul-de-Varces, Claix).

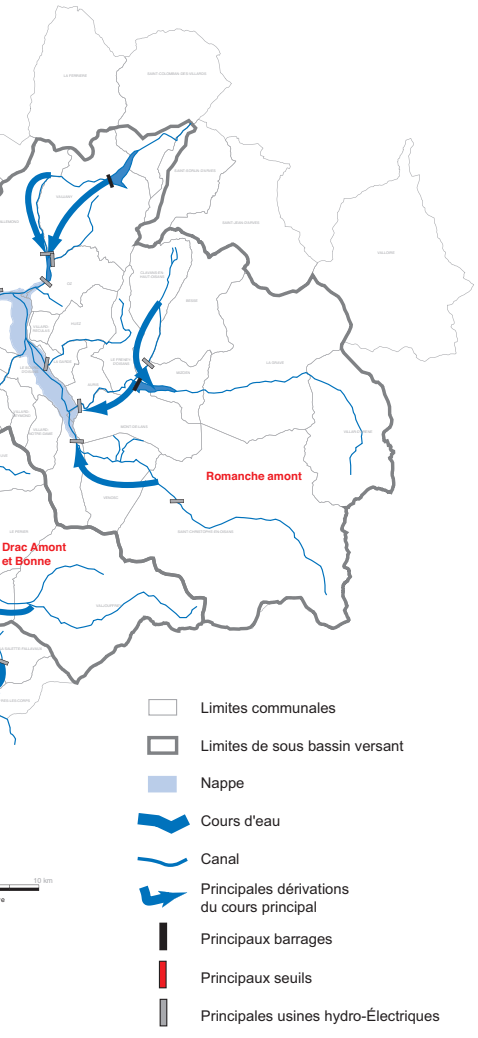

Les 3 phases du contrat de rivière

• La phase préparatoire (émergence du projet) a démarré fin 2003. Comparée à celle d'autres contrats de rivière, elle aura été plus courte.

• La seconde phase, initiée en juin 2005, devrait durer jusqu'à mi-2007. Elle permettra de mener les études en vue de l'élaboration de fiches actions opérationnelles.

• La troisième phase sera consacrée au lancement et à la réalisation de travaux.

Des actions de sensibilisation du grand public seront lancées avant la fin de la seconde phase.

« Depuis le début de sa mission, la CLE s'est fixé pour objectif d'accompagner les collectivités dans la mise en route d'actions opérationnelles. Et elle continuera à le faire. Le rôle de la CLE est, comme pour le Contrat de rivière Gresse Lavanchon Drac aval, de permettre la mise en route de ces actions. Très vite, les collectivités concernées et les acteurs locaux doivent en reprendre le portage. »

Charles Galvin,
Président de la CLE

Nouveaux visages à la CLE

MM. les Préfets de l'Isère, de la Savoie et des Hautes-Alpes ont modifié l'arrêté interpréfectoral n°2005-04239 la composition de la CLE comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil régional Rhône-Alpes

Titulaire : Capucine Le Douarin remplace Pierre Gimel
Suppléant : Gérard Leras remplace Françoise Gerbier

Conseil général de la Savoie

Titulaire : François Peillex remplace Pierre-Marie Charvoz

Syndicat d'Aménagement du Trièves

Titulaire : Maurice Joubert remplace Capucine Le Douarin

Association des Maires et Adjoints de l'Isère

Titulaire : Marcel Basset (Maire de Vaujany) remplace Xavier Charpe
Suppléant : Yolande Adobati (Maire de Notre-Dame-de-Mésage) remplace Marcel Berthier

Collège des représentants des usagers, des propriétaires concernés, des organisations professionnelles et des associations concernées

Electricité de France
Titulaire : Pierre-Marie Clique remplace Jacques Point
Suppléant : Jean-Marc Brun remplace Patrick Germain

Industriels utilisateurs d'eau
Titulaire : Jean-Claude Michelon remplace Jean-Pierre Rives
Titulaire : Paul Poullet remplace Maurice Parot
Suppléant : Christian Teyssedre remplace Paul Poullet

1ère Nationale : La CLE organise les 15 et 16 octobre 2005

La 1ère Conférence de Citoyens sur la gestion de l'eau

Il s'agit aussi de la première Conférence de Citoyens attachée à un territoire. Les précédentes Conférences ont toutes été organisées au niveau national et ont eu pour objet les OGM (Assemblée Nationale, 1998), les changements climatiques (Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette, 2002), le devenir des boues domestiques (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2003).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la Consultation Citoyenne « Tous pour l'eau » lancée par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée qui a pour but de consulter et de mobiliser l'ensemble de la population sur les principaux enjeux de l'eau dans son bassin et sur le programme de travail envisagé pour l'élaboration de son futur SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) qui entrera en vigueur en 2009.

Dans ce cadre, le Comité de Bassin et l'Agence de l'Eau soutiennent financièrement des projets-relais, dont la Conférence de citoyens, portés sur le terrain par des associations ou des collectivités locales. Ces projets permettent d'informer le public et de l'inciter à participer à la consultation en le sensibilisant aux enjeux liés à l'eau.

Qu'est-ce une Conférence de Citoyens ?

Cette méthode de débat public consiste à poser une question à 15 à 20 personnes non spécialistes. Les personnes émettent un avis après avoir reçu une formation et avoir débattu avec des acteurs du secteur concerné.

Souvent utilisée dans le Nord de l'Europe, les Conférences de Citoyens apportent aux décideurs une réponse politique et citoyenne à des questions qui ont un fort contenu technique ou scientifique.

Un Comité de pilotage est chargé du programme de formation des citoyens et du suivi du processus. Il est totalement indépendant des enjeux locaux.

Quelle eau voulons-nous sur notre territoire pour 2020 ?

C'est la question centrale qui sera posée aux citoyens. En particulier, ils se prononceront sur les points suivants :

- Quels objectifs de qualité des eaux de rivières et de lacs doit-on fixer pour le Drac, la Romanche et leurs affluents ?
- Quel équilibre est souhaitable entre activités humaines d'une part et préservation des milieux naturels d'autre part ?
- Quelle répartition du coût de l'eau entre les habitants du bassin versant du Drac et de la Romanche faut-il retenir ?

Comment se déroule la Conférence de Citoyens ?

Les citoyens suivent depuis le 15 septembre une série de séances d'information préalable présentées par des spécialistes de l'eau potable, de l'assainissement, de l'hydroélectricité, de la réglementation, de la qualité et la préservation des milieux aquatiques notamment, choisis par le Comité de pilotage.

A l'issue de la formation, ils débattront avec des acteurs locaux de l'eau qu'ils auront eux-mêmes sélectionnés sur proposition du Comité de pilotage. Puis ils formuleront un avis en réponse à la question posée par la CLE.

Les débats seront conduits par deux animateurs professionnels.

Calendrier

- **Les 15, 23, 24, 25 et 30 septembre, les 1er et**
- **2 octobre**, information dispensée par des spécialistes de l'eau. Les séances sont filmées.
- **Les 15 et 16 octobre :** Conférence de Citoyens. Seuls les institutionnels et la presse assisteront au débat contradictoire qui se tiendra dans l'hémicycle du Conseil général de l'Isère (120 places). Les débats seront filmés.
- **A l'issue de ce débat,** les citoyens formuleront un avis collectif sur les questions posées par la CLE.
- **Le 17 octobre à 12 h 00 au Conseil général de l'Isère, certains d'entre eux participeront à la conférence de presse de restitution.**
  C'est uniquement à cette date que leur identité sera révélée.

Les contenus des scéances d'information préalable, avis des citoyens, conclusions retenues par la CLE pour l'écriture du Sage... seront progressivement accessibles à tous sur le site du Sage *www.sage-drac-romanche.com.*

L'événement a été présenté par Charles Galvin à la CLE du 12 septembre dernier en présence d'une douzaine de journalistes et responsables de communication.

Le Comité de pilotage et le Groupe Communication de la CLE, garants de l'équilibre des débats

• Le Groupe Communication a défini le processus et a choisi des prestataires pour mettre en oeuvre la Conférence.

Présidé par Capucine Le Douarin (Conseil régional), il est composé notamment de Yolande Adobati (Sud Grenoblois) Alain Arvin Bérod (SMDEA), Jean-Michel Bône (Musée de l'eau, Frapna), Anne Catalon (SIERG), Pierre Fiore (REG), Max Genevois (SIERG), Nicole Le Brun (UFC - Que choisir), Martin Pignon (Agence de l'eau), Paul Poullet (Industriels), Catherine Turlier (EDF).

Le Comité de pilotage est composé de spécialistes reconnus des enjeux liés à l'eau ou ayant une connaissance approfondie des différentes formes de débat public.

Dominique Bourg, Philosophe, Professeur des universités, Université technologique de Troyes, membre du Conseil national du développement durable est président du Comité de pilotage qui est aussi composé de :

Sophie Allain, Sociologue, Chercheur à l'INRA, spécialiste des questions de débat public et de concertation dans le domaine de l'eau
Agathe Euzen, Anthropologue, Chercheur au CNRS – PRODIG, spécialiste des représentations et des usages domestiques de l'eau
Norbert Landon, Géomorphologue, Maître de Conférence à l'Université de Lyon II, responsable du Master « Connaissance, gestion et mise en valeur des espaces aquatiques continentaux »
Yann Laurans, Directeur de l'économie à l'Agence de l'eau Seine-Normandie
François Ramade, Ecologue et zoologue, Professeur Emérite, Université de Paris XI – Orsay
Philippe Vervier, Chargé de recherche au CNRS, Directeur d'Ecobag, spécialiste des milieux aquatiques.
Christophe Sibieude représente le Secrétariat de la CLE du Drac et de la Romanche au sein du Comité de pilotage.

Des citoyens issus de tous les territoires du bassin versant, de l'amont à l'aval

Un panel rassemble 15 à 20 personnes, un nombre idéal pour faire naître une dynamique de groupe et une « intelligence collective ».
L'institut de sondage CSA a été chargé du recrutement du panel.
Société indépendante, mandatée par le comité de pilotage, le CSA a reçu pour objectif de recruter les personnes très diverses en termes d'âge, de sexe, de niveau d'études, de profession et d'habitat.
Ces personnes n'ont pas d'intérêt partisan : le panel ne comporte pas de personne exerçant une fonction de direction dans les associations, entreprises, collectivités ou organisations représentées à la CLE.

Un programme d'information préalable pour mettre le groupe en situation de formuler un avis

- Présentation de la CLE, de la commande, des membres du Groupe
- Cycle de l'eau en général et sur le territoire : données clés, acteurs en présence
- Territoire : état des lieux et diagnostic du SAGE, acteurs en présence
- Journée terrain comportant 5 arrêts avec visite et exposés :
  Eau potable : installations et périmètre (Drac et Romanche), Industrie : Plate-forme chimique du Pont-de-Claix, Hydroélectricité : retenue et usine EDF (Verney)
  Milieux naturels et Pêche : lacs matheysins, Milieux naturel, fréquentation et sécurité : berges du Drac et zone d'interruption de la rivière à St-Georges de Commiers
- Qualité de l'eau et fonctionnement des milieux
- Les aménagements et les prélèvements (gestion quantitative, lien avec la qualité…)
- Réglementation, cadre institutionnel
- Le SAGE : principes et utilité, retour d'expérience
- Production et distribution d'eau potable
- Les eaux usées et l'assainissement
- Le prix de l'eau
- Enjeux économiques liés à l'eau
- Préparation du programme de la Conférence : libellé des questions, choix des acteurs et experts intervenants

Des partenaires impliqués

Outre le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et l'Agence de l'eau RM&C, la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole (la Métro), le Dauphiné Libéré, le Département de l'Isère, la Régie des Eaux de Grenoble, la Région Rhône-Alpes, le SIERG et la Ville de Grenoble sont partenaires de ce projet.

En Isère, 4 autres projets-relais ont bénéficié d'un important soutien financier de l'Agence de l'eau :

- Un quiz sur l'eau au Musée de l'eau de Pont-en-Royans organisé le 1er octobre 2005 par l'Association Rivière Rhône-Alpes. Contact : riviere.rhone.alpes@wanadoo.fr. Tél. 04 76 36 97 33
- Deux expositions au Musée Hydrelec à Vaujany du 1er juin au 30 octobre 2005 sous le titre « Histoire d'eau ». Contact : Hydrelec - 04 76 80 78 00
- Les journées du patrimoine naturel organisées par la FRAPNA les 17 et 18 septembre à Pont-en-Royans et aux environs - Contact: Frapna Isère 04 76 42 64 08
- Une rencontre-débat et une sortie le long de la Bourne organisées par l'URCPIE les 1er et 4 juin 2005 à Lans-en-Vercors en collaboration avec le CPIE Vercors et l'APPMA de Pont-en-Royans. Contact : URCPIE Rhône-Alpes - Tél. 04.77.40.01.40

Pour plus d'information et participer à cette consultation : www.touspourleau.fr

Ruines de Séchilienne : PPRI en vue pour les communes aval

Le Préfet de l'Isère a réuni le 26 septembre 2005 les collectivités et acteurs concernés pour évoquer - dans le prolongement des conclusions de la mission Huet - le calendrier de travail, les propositions financières de l'Etat et amorcer une négociation autour de la question du financement local complémentaire et de la maîtrise d'ouvrage.

La CLAIRS (Commission Locale d'Analyse et d'Information sur le Risque de Séchilienne) avait été en effet réunie le 9 mai 2005 pour entendre les préconisations du rapport Huet :

- la prolongation du merlon protégeant la RN91 vers l'est,
- une déviation dite « haute » de la RN91 au droit du site des Ruines,
- la réalisation sans délai d'ouvrages de contention pour faire face à l'événement dit « de court terme »
- l'étude de définition et la réalisation d'une galerie hydraulique, dont l'efficacité se situe entre le court et le moyen terme,
- la poursuite du dispositif de surveillance et d'alerte, l'élaboration des plans de prévention des risques et des études de vulnérabilité, notamment pour le patrimoine industriel.

L'Etat met en œuvre immédiatement les dispositions suivantes :

- la poursuite des études hydrauliques en vue de l'établissement d'un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) en aval de Séchilienne, et de la détermination des parades les plus adaptées (combinaison entre casiers et digues),
- l'engagement des études pour la réalisation d'une déviation routière « haute »,
- l'engagement d'études préliminaires destinées à déterminer les caractéristiques d'une galerie hydraulique.

- l'engagement des démarches de mise au point d'une maîtrise d'ouvrage et d'un financement de la déviation et de la galerie,
- l'organisation de réunions avec les maires directement concernés pour définir les mesures à prendre dans l'attente de l'approbation du PPRI.

Un diaporama pédagogique pour expliquer le SAGE

Si vous souhaitez exposer les enjeux du SAGE de manière claire et vivante, voici un outil pratique réalisé sous Powerpoint. Animées par Cléo, mascotte de la CLE, une vingtaine de diapositives illustrées présentent la CLE, le territoire du SAGE et ses enjeux, le diagnostic, les groupes de travail de la CLE et les projets qu'elle accompagne.

Le diaporama est disponible sur simple demande auprès du Secrétariat de la CLE : teinturier.sage@smdea.com (envoi par mail ou CD).

A noter

10 octobre, 16 h - Réunion de la CLE
15 et 16 octobre - Conférence de citoyens, débat en public (sur inscription au Secrétariat de la CLE)
17 octobre, 12 h - conférence de presse, présentation de la recommandation formulée par les citoyens à l'intention de la CLE
20 octobre, 17 h - Groupe Eau et aménagement du territoire
21 octobre, 9 h 30 - Groupe Méthode
7 novembre, 17 h - Comité de pilotage du Schéma de restauration et de gestion des lacs de Laffrey et Petichet
9 novembre, 16 h 30 - Eau potable en région urbaine grenobloise et en Drac Romanche, Comité de pilotage 1

La Lettre du SAGE,
publication de la Commission locale de l'eau
n°7 - Octobre 2005 - Tirage : 2000 exemplaires

Directeur de la publication :
Ch. Galvin, Président de la Commission locale de l'eau

Présidente du Groupe de travail Communication :
C. Le Douarin, Vice-Présidente (VP) de la CLE

Membres du Groupe de travail Communication :
Y. Adobati (ND de Mésage), A. Arvin-Berod (SMDEA), J.-M. Bône (FRAPNA, Musée de l'Eau de Pont-en-Royans), J. Brazzolotto (Pêche), A. Catalon (SIERG), D. Chartron (FRAPNA), M. Genevois (SIERG, VP de la CLE), P. Fiore (Régie des eaux de Grenoble), M. Pignon (AE RMC), P. Poullet (Industriels, Poliméri Europa), C. Sibieude (SMDEA), C. Turlier (EDF).

Editeur :
SMDEA, 20 rue de Comboire
38 130 Echirolles
Tél. : 04 76 40 21 00

Rédaction : Insign
Photographies : EDF, SMDEA, Insign
Conception graphique :
Paul Engelmann Infographie - Tél. : 04 76 49 33 96

Imprimerie : Imprimerie du Pont de Claix